



l'info paysanne

"L'autre journal agricole et rural"

NUMERO
SPECIAL

JOURNÉES
D'AUTOMNE
DE LA CONF'

N° 167
Octobre - Novembre
2015
MENSUEL



Dossier: La transmission
en question :
pour favoriser de nouvelles installations



Tous les mois, avant la tenue de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), nous publions dans notre journal tous les mouvements fonciers soumis à autorisation d'exploiter.

On y traite également des actions, des revendications, des enjeux de société, de l'évolution des réglementations et de la situation des productions agricoles et des difficultés rencontrées par les paysans.

N'hésitez pas, pour avoir un autre regard sur le monde agricole, rejoignez-nous !



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord-Midi-Pyrénées
Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit 444 953 830 RCS ALBI Société de courtage d'assurance immatriculée au Répertoire des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 259 Domiciliation : Bank Identification Code (BIC) : AGRIFR931Z Crédits photos : Adonis Agricole, Thinkstock, JSA 12/04 Volonté Paysanne, Rémy Bacharach et le Paysan Tarnais.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Mail : _____

Production : _____

Date de naissance : _____

Adhésion à la Confédération Paysanne

- Cotisation de base : 60 €
- Cotisation conjoint : 30 €
- Retraité, paysan en difficultés : 30 €
- Abonnement au journal National Campagnes Solidaires: 37 €
- Soutien : 100 €
- Total de ma cotisation : _____ €

Etablissez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne et envoyez-le à : **Confédération paysanne de l'Aveyron La Mouline 12510 Olems**

Abonnement à l'Info paysanne

Un an = 11 numéros

- Adhérent à la CP : 15€
- Non adhérent à la CP : 30€

Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC et envoyez le à **ASPIC, La Mouline 12510 OLEMP**



Sommaire

Rejoignez-nous	<u>p 2</u>
Edito	<u>p 3</u>
Actualité syndicale:	<u>p 4-5</u>
- Crise de l'élevage	
- AG du CNAOL, colloque sur le lait cru	
- FCO: communiqué CP12, communiqué GIE Zone Verte	
DOSSIER:	<u>p 6 à 13</u>
La transmission en question: pour favoriser de nouvelles installations	
- introduction	
- l'ADDEAR accompagne	
- cycle de formations à la transmission ADDEAR 12	
- témoignages	
- chapeau (bas) la retraite!	
- la transmission-reprise des fermes ovins-lait dans le sud-Aveyron: un sujet d'intérêt général ?	
- taille des fermes et transmission	
- programme des journées d'automne 2015	
Actualité syndicale:	<u>p 14</u>
- COP 21 et agriculture	
Droit de savoir	<u>p 15</u>
- demandes d'autorisations d'exploiter	
Météo de St Rome de Cernon	
Annonces	<u>p 16</u>

Transmettre pour donner un avenir à l'agriculture

Les différentes réformes du parcours à l'installation n'ont fait que compliquer les démarches pour accéder à la DJA et le constat est alarmant, notre département n'arrive plus à installer. En 10 ans, le nombre d'installations aidées a diminué de moitié. Nos campagnes se vident. D'un système de fermes familiales, l'agriculture s'industrialise, l'agrandissement vide nos écoles. Notre département rural voit sa population vieillir alors qu'il a besoin de paysans nombreux pour maintenir une vie sociale dans nos villages.

Au niveau national, nous avons perdu plus d'un million d'emplois paysans en 20 ans. Même si le rythme n'est pas aussi effréné chez nous, nous devons comprendre que l'agriculture de montagne ne sera jamais concurrentielle sur le marché mondial, c'est le nombre qui fait notre force. Ce sont les paysans nombreux qui maintiennent les outils de commercialisation, les abattoirs, les CUMAs.

La crise de l'élevage que nous vivons actuellement nous montre bien notre incapacité à être concurrentiels sur le marché mondial, notre avenir est une agriculture familiale, paysanne.

Malgré cette nécessité d'avoir des paysans nombreux, transmettre sa ferme est compliqué et souvent douloureux :

- Compliqué car les démarches à engager demandent du temps, requièrent des compétences pour transmettre dans de bonnes conditions: un vrai casse-tête!
- Douloureux car arrêter l'activité qui nous a portés toute notre vie, si nous ne la transmettons pas à nos enfants, c'est l'arrêt d'un patrimoine familial créé au fil des générations.

Dans cette démarche de transmission relativement abstraite, il y a différents enjeux à identifier qui engendreront certains de nos choix dans le cadre de la cessation, notamment la question financière qui peut, certaines fois, apporter une réponse aux faibles montants des retraites que touchent les paysans une fois qu'ils ont arrêté leur activité.

Les choix financiers que fera le cédant sur la transmission du foncier, du cheptel, du matériel, peuvent représenter très rapidement des sommes importantes et compromettre la succession de la ferme, même pour un enfant qui n'arrivera pas à payer l'arrangement familial.

Un juste équilibre est nécessaire entre les exigences du cédant et les sommes que pourra investir un porteur de projet se lançant dans le métier. Cet équilibre doit orienter nos choix pour rendre notre ferme transmissible, la louer plutôt que la vendre par exemple.

Il ne faut surtout pas oublier que le prix de vente des terres est fortement lié aux différentes aides que nous touchons tout au long de notre carrière. Elles sont nécessaires pour obtenir un revenu mais ne doivent en aucun cas servir à la spéculation du prix du foncier.

L'enjeu de la transmission dépasse largement le cadre d'un cédant partant à la retraite. La diminution du nombre de paysans impacte le monde rural. La vie dans nos campagnes dépend directement de la population agricole qui la compose. Nos élus doivent comprendre le rôle moteur que joue le monde agricole dans l'aménagement du territoire. Une vraie politique agricole qui prendrait en compte l'avenir des retraités cédants, serait un pas important pour avoir des paysans nombreux.

Par **Daniel Saint Geniez**
Éleveur de brebis
Président de l'ADDEAR



Crise de l'élevage

Après la grande illusion... à quand le grand sursaut ?

Depuis 1992 la PAC s'est résolument tournée vers la gestion « désorganisée » des marchés (appelée « libérale » pour faire croire à liberté). Abandon de la préférence communautaire, alignement sur les prix mondiaux, fin des mécanismes de régulation et de maîtrise et apologie de la vocation exportatrice. **La grande illusion est en marche.**

Agrandissement, restructuration, spécialisation, productivisme, compétitivité, sont les maîtres mots, soutenus par des aides directes (40% du budget européen !) attribuées sans plafond, sans lien à l'actif et inégalement. Le bilan est désastreux, des milliers de paysans sont sur la paille entraînant dans leur disparition la vie des campagnes. Les ressources naturelles se dégradent, les pollutions progressent, la biodiversité s'effondre.

Mais l'appétit des grandes firmes de l'agro-industrie est insatiable, les prix à la production doivent encore et encore baisser, il faut être compétitif car le TAFTA (accords de libre-échange) pointe son nez. Cette nouvelle pression fait monter la colère dans les campagnes, même ceux qui avaient bouffé leurs voisins sans scrupules s'inquiètent, ils commencent à sentir les crocs des plus gros.

Pour mieux faire passer la pilule, le Président de SOFIPROTEOL-AVRIL (Beulin) négocie avec le gouvernement un rassemblement contestataire à Paris. Victimes, futures victimes et accapareurs, bras dessus, bras dessous, convergent vers la capitale, le GNR est offert ! La future « feuille de route » leur est dévoilée. Quelques aides financières pour rebondir durant six mois et un nouveau **plan d'investissement compétitivité !** (3 milliards en 3 ans).

Les fermes usines veulent s'imposer, les bâtiments concentrationnaires d'animaux fourniront la merde synthétique aux méthaniseurs et leurs toits se couvriront de photovoltaïque ; vive l'agroécologie !

Combien de temps encore les paysans vont-ils cautionner leur propre élimination ? **A quand le grand sursaut ?**

- Il est urgent de changer la PAC pour sécuriser durablement les revenus paysans.

- Organisons l'offre et la demande au sein de l'Union Européenne et harmonisons les normes sociales et fiscales par le haut.

- La complémentarité et la coopération doivent se substituer à la compétitivité. Il est possible de partager la production entre les paysans

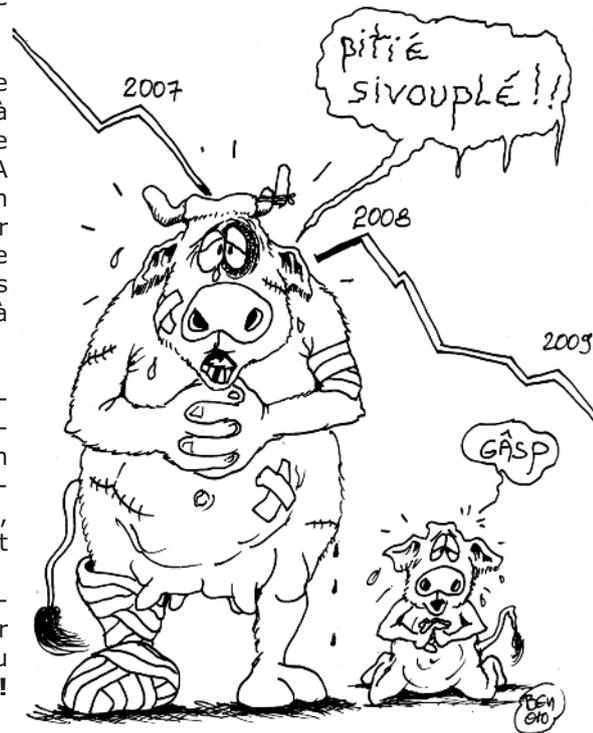
avec un plafond par actif et un prix rémunérateur.

- Les aides européennes doivent être accessibles à tous les paysans (pas de seuil d'accès), équitables et plafonnées par actif.

- Le soutien aux circuits courts et signes de qualité doit être effectif et sans faille!

Paysannes, paysans, rejoignez la Confédération paysanne et ensemble avec les consommateurs citoyens, exigeons une PAC solidaire et écologiquement responsable ! Oui aux marchés paysans pour des paniers paysans aux saveurs paysannes !

Francis Sabrié



AG du CNAOL, Colloque sur le lait cru

Le CNAOL (Conseil National des Appellations d'Origine Laitières) tenait son assemblée générale le 2 octobre dernier à Gramat dans le Lot. Un colloque sur le lait cru était organisé, intitulé « lait cru : une pratique exigeante mais qui vaut le coup »

L'occasion pour les AOP laitières (Appellation d'Origine protégée : 45 fromages, 3 beurres et 2 crèmes) d'affirmer que le lait cru est au cœur de leur métier. Le concept d'AOP repose sur deux piliers qui sont les conditions de production et la conformité du produit, le lait cru en est un maillon incontournable.

Les écosystèmes microbiens du lait cru sont à l'image des pratiques agricoles et d'élevage en amont de leurs élaborations. Les races d'animaux, leur alimentation, leur logement, la biodiversité des prairies, l'environnement global, ETC... , ont un fort impact sur la composition du lait cru et par conséquent sur la typicité, les goûts et saveurs des fro-

mages qui en découlent.

Le lait cru a aussi une dimension patrimoniale, culturelle et traditionnelle, de lien à l'origine. Il a la faculté de transformer, associé à un savoir-faire, un territoire en terroir.

Le lait cru a su répondre aux exigences sanitaires et est en mesure aujourd'hui de démontrer ses bienfaits sur la santé. Notamment avec une étude européenne sur le suivi de mille enfants, qui confirme l'importance du lait cru face à des maladies allergiques.

L'intérêt et la nécessité du lait cru se sont ressentis tout au long de ce colloque, à travers les interventions des différents acteurs des AOP laitières.

Sous le soleil de Gramat, le lait cru a suscité passion et convivialité.

Francis Sabrié

Pour la défense des paysans,

« lait cru :
une pratique
exigeante
mais qui vaut
le coup »

FCO

Communiqué CP 12

Lors de la réunion d'information du 25/09/2015, la DDCSPP (ex DSV) a rappelé que la FCO n'était pas transmissible à l'homme et que cette maladie n'altérait en rien le lait et la viande. Ce qui fait dire à la Conf' que la FCO devrait être déclassée au niveau européen pour alléger la prophylaxie actuelle qui est disproportionnée face aux risques encourus.

En attendant, le branle-bas de combat est en marche. Différentes zones réglementées sont effectives. La circulation et la commercialisations des animaux sont freinées, voir interdites ; vaccination, quarantaine, prise de sang, virologie, désinsectisation, sont prévues. Seule la circulation à l'intérieur d'une même zone, reste inchangée. Dans le doute, les éleveurs peuvent se rapprocher de la DDCSPP. La vaccination obligatoire du cheptel de souche n'est pour l'instant pas décidée au niveau national. La Conf' réclame la liberté vaccinale, c'est au paysan de décider s'il vaccine ou pas.

La DDCSPP nous a assuré que la désinsectisation serait effectuée en milieu confiné pour protéger l'environnement, en évitant surtout de traiter les fumières, mares, ETC...

L'hécatombe des élevages d'abeilles ne doit pas se reproduire comme lors de la précédente épidémie FCO.

Francis Sabrié



Communiqué du GIE Zone Verte du 25 septembre 2015

Rester calme et déterminé

Un nouvel épisode de FCO est en cours. Cela ne doit pas nous étonner. La FCO est une maladie qui s'installe dans les territoires et qui y reste, entretenue par la faune locale: c'est l'observation qui peut être faite partout où elle existe. Sa présence peut être discrète étant donné le peu d'animaux exprimant des symptômes.

Rappelons que l'immunité naturelle protège de l'expression de la maladie durant toute la vie. Il en est de même pour la vaccination avec une efficacité très limitée dans la protection et dans le temps.

Ce sont les conséquences économiques de la présence de la FCO qui s'avèrent graves pour les animaux destinés à l'export. On connaît les chantages et les règlements de compte que les accords internationaux autorisent. Par son classement international en « maladie transmissible », la FCO impose une forte pression réglementaire et sanitaire sans aucun rapport avec sa réelle dangerosité. Son coût pour la collectivité est disproportionné en ces temps de misère budgétaire et face aux grandes difficultés des éleveurs. Dans le contexte actuel d'échanges marchands mondialisés, nous notons l'extrême fragilité des modes de production qui se construisent entièrement sur la dépendance à l'exportation.

Comme nous l'avons signalé dès 2008, la vaccination n'a **aucun intérêt général**. Elle ne peut être obligatoire dans aucun cas. Elle peut seulement répondre à une exigence particulière pour les animaux qui se déplacent à l'export ou comme une mesure choisie librement par un éleveur.

Rappelons que la FCO est une maladie non contagieuse et vectorielle. Il faut faire face car les barons de l'industrie pharmaco-chimique salivent déjà devant l'aubaine financière que représente la vente de vaccins rendus obligatoires par l'État et payés par le contribuable.

Dans l'immédiat, le pire est l'exigence par l'Administration de **désinsectisation**. La désinsectisation chimique n'a **aucun effet réel** démontré sur les culicoïdes. Elle est une source scandaleuse de pollution de l'environnement et des viandes consommées. Les premières victimes en sont tous les insectes commensaux des élevages y compris les pollinisateurs comme les abeilles. Elle doit être partout refusée.

Nous rappelons que la meilleure protection contre les maladies (y compris la FCO) est la santé du troupeau basée sur une nourriture saine et adaptée, l'absence de stress dans un environnement confortable permettant la constitution par les animaux d'une résistance et d'une immunité maximum en évitant le piège de la consanguinité.

Les vétérinaires solidaires du GIE Zone Verte, se tiennent aux côtés des éleveurs pour assumer calmement la réalité: la fièvre catarrhale est désormais endémique en Europe et cet état de fait est parfaitement gérable par les élevages sains et équilibrés dans leur environnement.

Nous sommes disponibles pour répondre aux interrogations ou inquiétudes et toutes les informations dont nous disposerons seront sur le site de Zone Verte.

**Non à toute vaccination obligatoire.
Non à la désinsectisation.**

Les vétérinaires solidaires du GIE Zone Verte

Pour plus d'informations, voir notre page spéciale FCO sur le site internet du GIE ZONE VERTE : <http://www.giezone-verte.com/dossier-special-fco.php>

DOSSIER

La transmission en question : pour favoriser de nouvelles installations

La transmission est de plus en plus évocatrice dans l'imaginaire paysan. Elle est une composante essentielle et concrète pour l'avenir de nos fermes et de l'agriculture paysanne.

Transmettre, c'est transmettre des connaissances et des savoir-faire pour la préservation de nos territoires et pour une alimentation locale de qualité.

Transmettre, c'est penser à l'autre et à l'avenir, pour maintenir les paysans les plus nombreux possible alors que leur nombre ne cesse de diminuer dans la course effrénée à l'agrandissement des fermes et l'industrialisation de l'agriculture.

Transmettre, c'est aussi penser à soi pour le faire au bon moment et anticiper suffisamment afin de s'assurer une retraite agréable malgré les biens trop maigres pensions de la MSA.

Pour toutes ces raisons, l'ADDEAR œuvre avec les paysans cédants et les futurs installés, en faveur de la transmission des fermes notamment au travers de son cycle de formation « Je transmets » et cette année avec l'organisation d'une journée à Rodez intitulée « La transmission en question : pour favoriser l'installation de nouveaux paysans ». Cette journée de rencontre entre paysan-ne-s, élus et élèves sera l'occasion d'approfondir cette problématique et d'en débattre avec un théâtre-forum et deux ateliers en présence des ADEARs de Midi-Pyrénées et divers acteurs : Terre de Liens, la Chambre d'agriculture, la SAFALT..

La journée se clôturera par une projection-débat autour du film « Nature Paysanne », retraçant l'aventure humaine de trois générations de paysans aveyronnais.

Elise Chas



L'ADDEAR accompagne

La problématique transmission-reprise
au cœur de l'accompagnement

Spécialisée dans l'accompagnement à l'installation agricole, l'ADDEAR 12 propose également un accompagnement à la transmission des fermes qui, loin d'être coupé du premier, permet la rencontre entre ces deux publics cibles, c'est-à-dire les porteurs de projet à l'installation et les futurs cédants.

Chaque année, depuis 3 ans, l'ADDEAR 12 propose un cycle de formation à la transmission pour les futurs cédants pour les aider à réfléchir à leur projet de retraite et au devenir de leur ferme. Lors de cette formation de 6 jours, tous les aspects de la transmission sont abordés. Ils permettent aux cédants de trouver des clés pour construire leur projet. Cette formation fait appel aux interventions d'un juriste, d'un conseiller en protection sociale de la MSA, d'un psycho-sociologue et de l'AFOCG (*Ass. de Formation à la Comptabilité et Gestion*). En parallèle de cet accompagnement collectif, l'ADDEAR accompagne individuellement les cédants suivant leurs besoins : élaboration d'un diagnostic de la ferme pour mettre en valeur ses potentiels, recherche d'un repreneur, sollicitation d'aides à la transmission, etc... La relation entre le repreneur et le cédant peut également être accompagnée dans le cadre du dispositif du stage de parrainage (ou CEFI, détaillé dans l'article suivant).

Que l'on s'adresse à des futurs cédants ou à des porteurs de projet à l'installation, la rencontre et la création de liens entre ces deux publics est au cœur de notre accompagnement. L'objectif de l'ADDEAR 12 est double: d'une part, sensibiliser les futurs cédants à ce processus et les y aider, et d'autre part, sensibiliser nos porteurs de projet à envisager la reprise de ferme au lieu de la seule création d'activité. Notre objectif est de travailler avec ces derniers sur leur perception de la transmission, afin qu'ils ne la voient plus comme un obstacle insurmontable mais bien comme un levier à leur installation. Cette rencontre est permise

Futurs cédants ou porteurs de projet à l'installation, la rencontre et la création de liens entre ces deux publics sont au cœur de notre accompagnement.

lors des Cafés-Paysans, moments de rencontre informels entre les stagiaires des cycles de formation « Je m'installe » et « Je transmets » et qui peuvent prendre diverses formes (visite de ferme, conférence populaire, projection-débat...) ou lors d'événement plus ambitieux tel que la Journée d'Automne du 26 novembre qui s'annonce.

Ainsi, le public concerné par notre accompagnement s'est grandement élargi, aussi bien du côté des porteurs de projet (beaucoup de hors cadres, de femmes, de reconversions professionnelles..., mais aussi de reprises familiales, de jeunes fraîchement sortis de formation agricole, etc...) que de celui des cédants (agriculteurs très en amont d'une transmission, retraités imminents, transmission familiale et hors cadre). Chacun de

nos accompagnements propose à chacun de questionner son projet, d'élargir son cadre de pensée et d'envisager des solutions alternatives. Loin de l'idée de « faire à la place de » ou de se positionner en tant que conseiller, nous outillons chaque personne pour qu'elle puisse avancer dans son projet en toute connaissance de cause.

Face à l'enjeu majeur que représente le renouvellement des générations agricoles pour l'Aveyron, il nous semble indispensable de décloisonner l'accompagnement des publics, de recentrer les débats sur la question des reprises de ferme et d'avancer collectivement dans une recherche de complémentarité des offres de services sur le territoire.

Cédric Bernard

Les stages de parrainage (CEFI) en Aveyron

Depuis quelques semaines, l'ADDEAR s'est vue confier une nouvelle mission par la Région Midi-Pyrénées : l'accompagnement des porteurs de projet en stage de parrainage (Contrat Emploi Formation Installation). Ce dispositif permet à un stagiaire de travailler sur une ferme dans une période de 3 à 12 mois pour en comprendre le fonctionnement, gagner en compétence, affiner son projet et préparer une transmission ou une association.

En effet, ce stage de parrainage vise à faciliter la transmission des fermes en contractualisant une période-test entre un cédant et un repreneur mais aussi à une société d'intégrer plus facilement un nouvel associé.

Ainsi, tous les porteurs de projet de moins de 40 ans, hors-cadre familial et possédant la capacité professionnelle agricole sont éligibles à ce dispositif. Ils disposeront d'une rémunération durant toute la période de stage et d'un accompagnement de plusieurs journées par l'ADDEAR12. Notre accompagnement sera centré sur l'humain, la construction de la relation entre le cédant et le repreneur ou les futurs associés. Nous aborderons également les aspects économique et organisationnel du projet d'installation.

Parce qu'il donne une période pour affiner un projet d'installation et construire progressivement et durablement un fonctionnement collectif, ce stage de parrainage est un atout pour la réussite des projets de transmission ou d'association. Il est complémentaire de l'offre d'accompagnement de l'ADDEAR12 (installation progressive, accompagnement à la réalisation des Plans d'Entreprise, formations collectives, accompagnement à la transmission,...) et nous permet de suivre les porteurs de projet sur le long terme.

N'hésitez donc pas à contacter Laura ou Cédric pour tout projet de CEFI (05-65-67-44-98).

Cédric Bernard

Cycle de formations à la transmission ADDEAR 12

Retour d'expérience de Claudia Preuss

L'histoire de Claudia prend racine il y a 30 ans, alors qu'elle effectue un brevet de technicien (équivalent actuel du bac pro adulte) au lycée de la Roque à Rodez, qu'elle complète de nombreux stages auprès d'un éleveur de chèvres angoras. Les années qui suivront, serviront à l'installation de sa propre ferme de chèvres angoras, qu'elle partage alors avec son ami, dans l'Hérault.

Elle s'occupe plutôt des chèvres et de leur tonte, tandis qu'il travaille plutôt sur la commercialisation, un aspect assez complexe à mettre en oeuvre. Ils ont une petite dizaine de chèvres au début de leur activité.

Après la séparation de son conjoint, Claudia déménage sur la ferme de Beaumescure dans le Larzac, où elle s'installe en fermage. Quoi qu'il en soit, Claudia est loin d'être isolée dans son travail : d'une part elle fait partie d'un groupe d'employeurs, système lui permettant de prendre des vacances ou de quitter la ferme quand elle en a besoin; d'autre part, elle s'est associée à 3 amies pour démarrer la boutique Filles à fils, située à Millau. En somme, Claudia possède un outil de travail efficace qu'elle a construit au fil des années et qui lui permet d'accueillir aujourd'hui près de 200 bêtes.

Des formations qui font cheminer...

À 59 ans, Claudia a déjà commencé à réfléchir sa retraite et la transmission de sa ferme. Elle a d'ailleurs fait partie du deuxième groupe de paysans à profiter du cycle de formations offert par l'ADDEAR 12, au cours de l'année 2014-2015. Interrogée sur sa participation à la formation, elle déclare que celle-ci l'a grandement fait cheminer. Elle se souvient avec détails de la journée ouvrant le cycle, où le sociologue Dominique Lataste l'a aidée à identifier les motifs d'un précédent échec à la transmission. Libérée de la colère que cet événement avait suscitée, elle a

pu envisager à nouveau l'idée d'une transmission de sa ferme. D'un point de vue technique, elle a également vivement apprécié l'intervention de Mme Malric, juriste, qui a su mettre au clair les enjeux légaux liés à la transmission et la retraite, et ce, selon le statut de chacun des agriculteurs présents. Finalement, celle de l'AFOCG lui a permis d'évaluer plus justement la valeur de ses outils de travail et de sa ferme, en vue de leur mise en vente.

Au fil des six formations, le lien entre futurs cédants se renforce et permet des échanges en toute confiance ainsi qu'un espace d'apprentissage précieux et stimulant.

Au fil des six formations, le lien entre futurs cédants se renforce et permet, selon Claudia, des échanges en toute confiance ainsi qu'un espace d'apprentissage précieux et stimulant. Cette formule ne devrait pas changer, c'est l'une de ses forces ! Pour aller en ce sens, les animateurs de l'ADDEAR souhaitent maintenir la tenue des journées de formation du cycle de 2015-2016 chez les agriculteurs participants.

Riche de cette formation, Claudia s'est fixée trois ans pour trouver des repreneurs pour sa ferme. Elle est optimiste pour trouver des gens à sa suite, d'autant plus qu'elle connaît mieux maintenant ses propres limites, les compromis qu'elle est prête à faire et les étapes à suivre pour boucler sa carrière sereinement.

Interview de Claudia Preuss rédigée par Laurence Gravel

Témoignages

Le parcours

Je me suis installé en 2012 sur la ferme familiale, en GAEC avec ma mère.

Pour cela j'ai suivi le parcours à l'installation auprès de la chambre d'agriculture 12 en 2011.

Le projet de mon installation portait sur la création d'une fromagerie fermière, en vue de fabriquer du fromage de Laguiole en agriculture biologique. Après m'être entretenu avec deux techniciens de la chambre, je connaissais enfin les formations qui me seraient imposées pour bénéficier de la fa-meuse DJA.

Déroulement de mon parcours : - Entretien - Visite de la ferme concernée - Chiffrage du projet - Etude de marché - Stage 21H - Validation PDE (Plan de Développement de l'Exploitation)

Ma première formation portait sur l'étude de marché du Laguiole Bio, ce qui m'amena à poser la question suivante: « Pourquoi nous demande-t-on une étude de marché alors que nous n'avons pas encore de produits à faire goûter ou à comparer ? ». On m'a répondu que c'était la DDT qui le demandait. J'ai donc passé 3 journées à récupérer des sites Internet, des statistiques, pour croiser des données (qui n'avaient pas forcément de sens) et élaborer le dossier d'étude de marché. Mais le plus surprenant, c'est qu'en fin de formation, les formateurs de la chambre nous ont dit clairement qu'ils espéraient s'être bien fait comprendre car ce n'était pas des professionnels dans ce domaine, ce qui m'a fait sourire...

Ensuite, lors du stage 21H, nous avons visité l'usine DRIMMER de Rodez, qui fabrique des lampes. Là encore je n'ai pas vu l'utilité de cette visite, qui est très loin du monde agricole.

Enfin, ma plus grosse surprise a été celle de l'incompétence de la chambre sur les réglementations liées à l'usage de l'eau lors de la construction d'un atelier de transformation. Nous avons attendu un an pour obtenir le permis de construire de la fromagerie car nous étions sur une alimentation en eau de source privée. Il a donc fallu suivre un protocole pour obtenir un arrêté préfectoral pour utiliser notre eau de source. Mon projet a donc pris un retard de un an, heureusement pour moi, j'étais installé dans le cadre familial. Lorsque j'ai expliqué mon problème à la chambre, ils sont tombés des nus et ne savaient pas quoi me répondre.

Ce manque de compétences aurait pu me mettre en difficulté. On installe donc des jeunes sans connaissances précises du pro-

Témoignages

Témoignages

à l'installation

-jet !!! Difficile à croire quand on voit tout le BLABLA qu'il y a autour du parcours à l'installation.

Pour moi, le parcours a plus été une formalité justificative pour la DJA, plutôt qu'un réel soutien ou conseil.

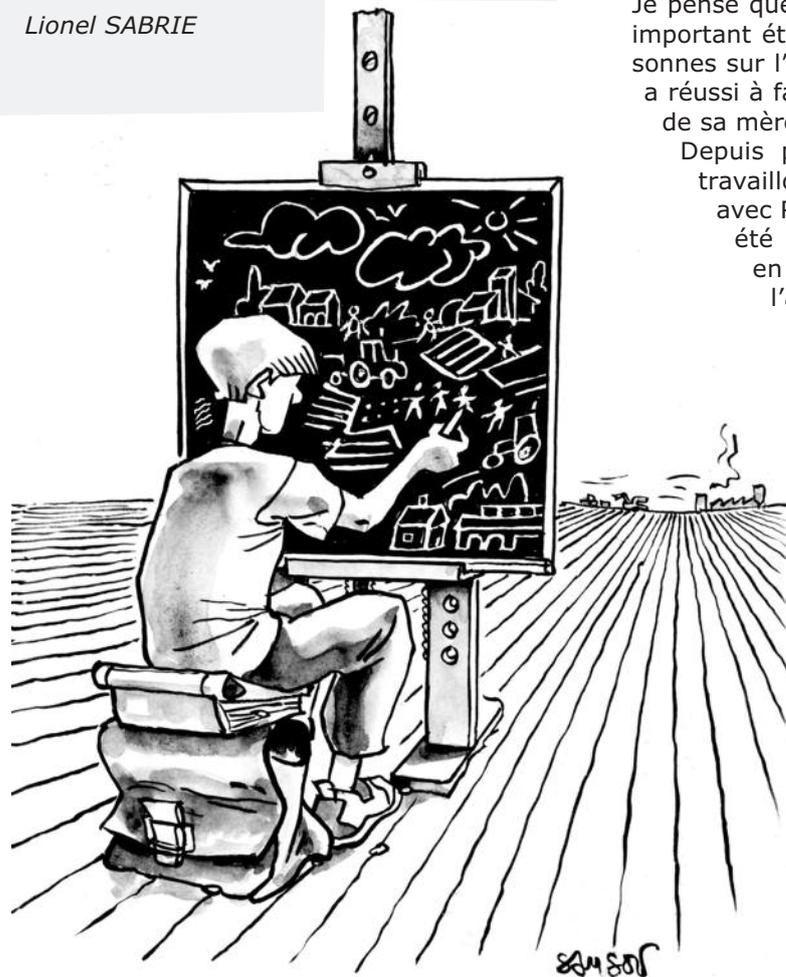
Il n'est pas normal que des jeunes qui s'installent par le biais du parcours soient mis en difficulté par une incompétence de l'organisme formateur.

Si dans les années futures nous voulons garder des paysans dans nos campagnes, il est indispensable d'être capable d'accompagner les jeunes sur des projets peu courants ou novateurs. La pression des investissements et des banques est aussi un facteur d'échec à l'heure actuelle, alors qu'on devrait pouvoir les maîtriser.

Je pense que l'ADDEAR 12 est en mesure de faire face à toutes ces incompétences de la chambre. Elle installe de plus en plus de jeunes et parfois des personnes qui n'auraient pas eu l'écho souhaité auprès de la chambre, trouvant leurs projets marginaux ou pas assez grandioses.

Je conclurais en disant que **l'agriculture paysanne que nous défendons au quotidien est bien celle de demain.**

Lionel SABRIE



de la vie en milieu rural et de ses travailleurs

Un projet d'association suivi d'une transmission

Cédant/associé : Régis Bessou (49 ans)

Acquéreur/associé : Sylvain Brousseau (29 ans)

Ferme : 40 Vaches laitières en agriculture biologique sur 46 ha de SAU

Juin 2014, j'ai vu l'annonce de Régis sur le site de l'APECITA, où il était mentionné : « recherche salarié agricole, en vue d'association dans une ferme polyculture élevage, vache laitière AB, hors cadre bienvenu ». C'était mon cas (hors cadre), et on s'est donc rencontré, depuis je suis salarié et un GAEC est en cours de création.

Auparavant, j'étais commercial en agro équipement, mais depuis plusieurs années, je mûrissais un projet agricole sans trop savoir par où commencer. Mes principales motivations étaient (et le sont toujours) : un épanouissement au travail, cohérence entre mon travail et mes convictions, trouver un sens à ma vie professionnelle, choix d'un cadre de vie (en milieu rural).

Je pense que pour Régis, le plus important était de garder 2 personnes sur l'exploitation, ce qu'il a réussi à faire depuis le départ de sa mère du GAEC en 2006.

Depuis plus d'un an, nous travaillons donc ensemble avec Régis, les débuts ont été laborieux pour moi en tout cas, retour à l'apprentissage :

conduite du tracteur, traite journalière, ETC... Aujourd'hui, sur le travail quotidien, ça va mieux, que ce soit sur la gestion et la conduite du troupeau mais aussi sur le suivi des cultures. Avec du recul, je pense que le plus surprenant dans le métier de paysan a été pour moi la charge de travail. Je m'explique : en tant que salarié, on est rythmé sur un emploi du temps basé sur un contrat, je me suis

retrouvé à travailler en fonction du climat et des animaux. Ce qui ne change pas forcément la quantité de travail totale mais la répartition de celui-ci : pic de travaux, et temps plus calme.

Pour palier à d'éventuels conflits, nous avons fait une formation GAEC de 3 jours sur la communication avec l'ATAG (*Association Tarnaise Agriculture de Groupe*). Cela nous a permis de découvrir les différents outils à mettre en place pour gérer le quotidien : planning, règlement intérieur, réunions, ETC... Reste à nous de les mettre en place !!!

Voilà en ce qui concerne le quotidien (travail), par contre en ce qui concerne le projet du GAEC, il reste encore beaucoup à faire. Racheter la moitié de la ferme déjà !!!! Et finir mon dossier pour la DJA et qu'il soit validé bien sûr.

Pour le premier point, on a déjà pas mal avancé, on est à peu près d'accord sur le montant du capital social du GAEC (bâtiment/matériel et cheptel). Celui-ci est abordable pour un hors cadre familial parce que Régis a toujours refusé de capitaliser sur du matériel et privilégie le collectif (CUMA). Bilan, aujourd'hui, sa ferme n'a pas de tracteurs neufs sous le hangar, ni de béton devant la stabu, mais un jeune sans apport comme moi peut s'associer avec lui sans avoir à s'endetter toute sa vie.

Pour le deuxième point, je pense que cela devrait suivre son cours, j'ai réalisé mon PE (*Plan d'Entreprise*) avec l'ADDEAR, je dois rencontrer les différents interlocuteurs (banquiers/ expert comptable/ juriste) dans l'automne. Et je souhaiterais pouvoir m'installer officiellement Septembre 2016.

Sylvain Brousseau

Histoire d'une transmission

On sortait d'une première installation (brebis laitières Roquefort, GAEC avec le propriétaire en vue d'une transmission progressive) et nous pensons aujourd'hui que cela était une force.

Il y a des choses dont on était certains: ferme en location, en aveyron, pas trop loin d'une ville, et de la vente directe !!! On ne voulait plus dépendre d'un système complexe où les décisions nous échappent. Installés Jeunes agriculteurs en 2006, sortis du GAEC fin 2009, l'Etat nous accordait deux ans pour nous réinstaller.

Ce fût le parcours du combattant !

On travaillait intérimaire grâce à une amie, un an pour Nico, 6 mois pour moi suivis d'un contrat chez Géant Casino. On était bien loin du monde agricole !!

Pourtant, on continuait à visiter des fermes, mais on avait aussi des craintes, il fallait que l'on soit sûrs de nous, que cela nous plaise mais surtout que cela dégage assez rapidement un revenu (on avait déjà perdu des fonds à la sortie de notre première installation).

Beaucoup de projets nous ont refroidis, c'était toujours des fermes où tout était à reconstruire et la charge paraissait trop grosse, le résultat trop aléatoire.

Septembre 2010, on décide de contacter par écrit toutes les Mairies du Lévézou. On y a déjà vécu huit ans avec plaisir alors pourquoi ne pas y retourner ? Les réponses ne furent pas nombreuses mais une seule a suffi.

Le Maire de Castelnau-Pégayrols avait transmis nos coordonnées à la famille Gavalda.

Leur Histoire :

Marie-Odile s'installe à Castelmus à la suite de ses parents en 1983. En 1989 c'est son mari Gérard qui s'installe à son tour, elle devient alors conjointe collaboratrice. En 2005 Marie leur fille qui est intéressée pour reprendre l'activité, devient salariée jusqu'en 2009, année où Marie-Odile prend sa retraite, Gérard et Marie créent le GAEC (fille /papa) sur une petite structure avec deux productions : bovins allaitants (28 mères) et canards gras (1100 par an).

Fin 2010, Gérard prenant sa retraite, Marie sait qu'elle ne pourra pas tout assumer. C'est donc Marie qui nous contacte par téléphone. Se rendre compte que Gérard et les parents de Nico ont grandi dans le même village fût le plus surprenant de notre histoire !

On décide de se rencontrer. Nos idées sont proches, adhérents Confédération Paysanne, Gérard et Marie-Odile son épouse ne veulent surtout pas que leurs terres soient dispersées et servent à un agrandissement. Leur volonté profonde est d'installer quelqu'un.

Les montants des loyers et du capital à céder qu'ils proposent sont plus que raisonnables.

Très rapidement, au 1^{er} janvier 2011, Nico est embauché sous TESA (*Titre Emploi Simplifié Agricole*) par le GAEC. Gérard récemment retraité doit même reprendre rapidement son activité agricole afin que les primes (PMTVA et DPU) à son nom ne finissent pas à la réserve départementale. Dans le même temps on déménage à Castelmus.

Cette période de salariat permet à chacun de trouver ses marques, la réflexion nous pousse vers la séparation des productions, Marie garde les canards et nous continuons le GAEC (à présent autorisé entre conjoints) avec les vaches.

En septembre, les nouveaux projets sont prêts (EPI) et c'est Thierry Jouanneteau qui nous connaissant tous, va se débattre dans les marasmes de l'administration pour réussir la prouesse de nous installer avant la fameuse date butoir des 2 ans (31.12.2011).

Mission accomplie le 19 décembre 2011.

Le plus difficile ?

- Trouver la ferme « idéale ».
- Devoir reprendre une activité et cotiser un an de plus à la MSA sans contrepartie puisque le dossier re-traité de Gérard est clos.
- **La lourdeur et la lenteur administrative de la transmission...**

Le plus simple ?

- Les relations saines avec la même optique, la même volonté.
- Reprendre une ferme en activité sans rien changer de fondamental.

Qu'est ce qui a facilité la transmission ?

Le salariat de Nico a permis deux choses essentielles : la formation à la découpe et à la vente, des métiers qui nous étaient alors inconnus sans parler de se familiariser avec les vaches et le tout, en permettant à Gérard de garder un pied à la retraite.

Et si c'était à refaire ?**On ne changerait rien !!!****Comment chacun a trouvé sa place ?**

- Très facilement car chacun avait bien réfléchi.
- Les changements ont donc été bien vécus.
- L'entraide est même née naturellement entre nous tous (coups de bourre ou congés).

"C'est une très grande satisfaction pour nous d'avoir installé trois personnes sur une petite structure".

Marie-Odile et Gérard Gavalda

"On peut tirer une morale à cette histoire: ne pas baisser les bras en cas de coup dur car on trouve quand même quelques perles rares dans ce foutu monde agricole"

Candice Calmes

On décide de se rencontrer. Gérard et Marie-Odile ne veulent surtout pas que leurs terres soient dispersées et servent à un agrandissement. Leur volonté profonde est d'installer quelqu'un.

Chapeau (bas) la Retraite !

La retraite-casquette qui nous échoit, ou qui vous guette, n'est pas probablement l'atout majeur dans le cadre d'une reprise d'exploitation agricole. On sait d'expérience que cette transmission n'est pas toujours opération aisée.

La diversité des situations fait de chacune un cas particulier. Quelques paramètres sont cependant assez généraux, notamment la situation due au très faible niveau des primes versées aux retraités ex-chefs d'exploitation.

Sur le plan financier, il est certain que le niveau calamiteux des pensions reversées aux retraités actuels fait souci. Comme il est hors de question de se contenter de cette obole pour s'assurer un quotidien décent, le Cédant est sous pression et tenté, soit de prolonger encore un peu son activité, soit de vouloir combler, au moins en partie, le gouffre qui le sépare des niveaux de pension du retraité moyen. Ce qui n'est pas pour faciliter la transaction, ni encourager le Repreneur.

Le même Repreneur ne manquera pas de classer la perspective « retraite » ainsi que le montant des cotisations à venir, soulignées en rouge dans la colonne « inconvénients ». Un optimiste résolu peut bien sûr espérer une évolution favorable dans le temps: comme la réalisation des futures promesses Présidentielles de remise à niveau qui ne manqueront pas de s'égrener au fil des élections, ou comme l'augmentation en flèche du nombre de cotifs, donc des cotisations (et pourquoi pas des cotisations stables, voire en régression ...?).

Bien sûr, et heureusement, cet aspect un peu négatif de la transmission ne doit pas prendre trop de poids. Le plus important et de loin, reste la reprise d'une activité désirée, pour son concret professionnel et humain, la force et la foi de la jeunesse qui peut prendre un ferme appui sur l'existence d'un patrimoine solide.

Michel Tanneau

La transmission-reprise des fermes ovin-lait dans le sud-Aveyron : un sujet d'intérêt général ?

L'installation de Nino a tout d'une transmission idéale : une création de GAEC dans un élevage en vitesse de croisière (production de lait destiné à la fabrication de Roquefort), avec un niveau d'investissement très raisonnable et sans achat de foncier.

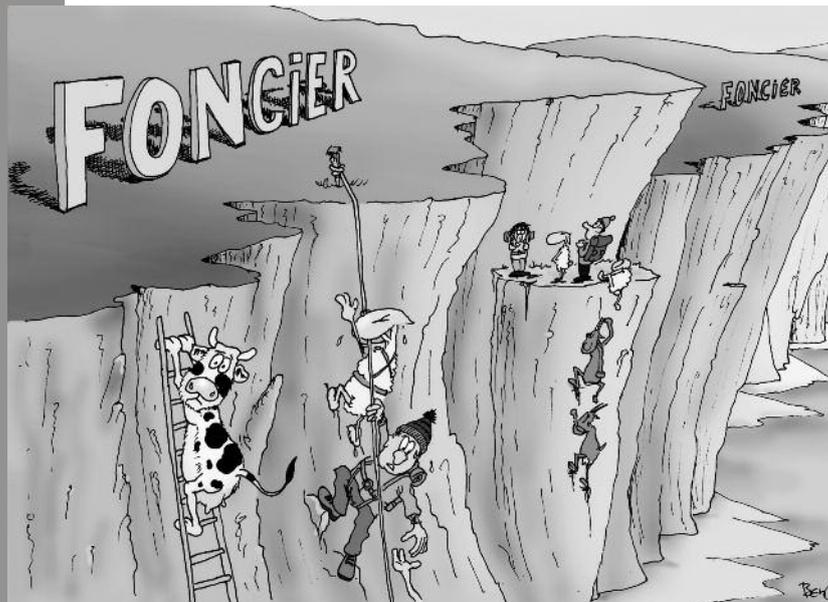
Toutefois, La volonté de pérenniser cet outil de travail sur le long terme se heurte aux incertitudes pesant sur la sécurisation du foncier : reprise de fermages par le « droit du sang », héritages, spéculation foncière... Et si la propriété collective et solidaire était la solution ?

La ferme sera achetée par la Foncière Terre de Liens fin 2015 grâce à une collecte d'épargne citoyenne. Ainsi, l'outil de production (terres et bâtis) est durablement protégé et permettra de conforter l'activité économique et d'assurer sa transmissibilité.

Le maintien d'un tissu de fermes nombreuses est très lié aux dynamiques de transmission, avec au centre la problématique de la reprise du foncier, dans un contexte assez défavorable :

- pression foncière, avec une concurrence entre agrandissement et installation
- poids du capital lié à l'activité d'élevage ovin laitier
- faible attractivité des fermes de montagne, dès que l'on s'éloigne des axes et des bourgs centres.

Terre de Liens a réalisé avec une élève



ingénieure agronome un travail de diagnostic pour tenter de mieux comprendre les processus de transmission sur ce territoire, (en) mettant en lumière ce qui favorisait ou défavorisait les reprises : installation sociétaire ou non, négociation du prix, place des héritiers dans les choix des propriétaires, choix de la vente ou du fermage... Des

Mais pour un cas comme celui-ci, combien de fermes sans successeur (qui) partent à l'agrandissement ? Pour l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées, dont Nino Fillos est devenu le président, il n'était pas pensable que ce projet citoyen soit mis sous cloche et ne permette pas d'amener le débat sur la situation de l'agriculture du Sud-Aveyron.

L'équilibre hommes / fermes / territoire y paraît en effet menacé à moyen terme, malgré le dynamisme agricole et le rôle structurant des filières. Le nombre d'agriculteurs qui cesseront leur activité dans les 10 ans à venir est important et de grandes incertitudes pèsent sur l'avenir de leurs fermes.

choses connues, mais dont « on ne parle pas », et qui sont assez rarement mises sur la place publique. Mettre ces questions sur la place publique ? C'est justement l'objectif de l'association, qui souhaite se servir de ce travail pour sensibiliser et donner envie d'agir ! Avec une conviction : la transmission-reprise des fermes est une question d'intérêt général.

Le projet de Terre de Liens est de contribuer à former un tour de table le plus large possible, rassemblant (agriculteurs, élus, organisations professionnelles, entreprises partenaires, consom'acteurs-habitants...) pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice.

Fabrice Ruffier
Terre de Liens

Taille des fermes et transmission

En 2014, environ 120 installations aidées ont été réalisées en Aveyron pour 200 fermes qui disparaissent chaque année. 3/4 de ces installations se font dans le cadre familial, le reste est le fait de « hors cadre » qui reprennent plutôt des exploitations moyennes à petites; évidemment le capital à mobiliser reste plus « raisonnable » et donc accessible à ces jeunes qui doivent rentrer dans le métier sans trop s'endetter.

En effet la réussite de son installation repose sur plusieurs critères :

- un niveau d'endettement faible
- une autonomie fourragère maximale afin de maîtriser ses charges
- des charges de mécanisation maîtrisées (recours à la Cuma, entraide ...)
- un système de production simple pour ne pas se surcharger de travail

Il y a deux facteurs sur lesquels la majorité des exploitants ont peu de prise : les prix de vente de leur production et le montant des primes liés aux surfaces. Pourtant on peut se réapproprier le point essentiel de son travail, à savoir décider de son prix de vente comme 16% des agriculteurs qui pratiquent la vente directe sur tout ou une partie de leur ferme.

Prenons exemple sur les chiffres des derniers installés à la CDOA d'octobre 2015:

système	nbre de têtes	chiffre d'affaires	investissement	invest/CA	résultat	Nbre expl
vache allaitantes	95	217600	493000	2,26	21600	6
bovin lait	54	254500	580000	2,28	21200	4
ovin lait	598	307000	478500	1,56	25200	8
diversification		167500	141500	0,84	24200	4

Il s'agit des moyennes observées mais ils indiquent une tendance, à savoir :

- le capital nécessaire pour un élevage allaitant ou laitier est disproportionné par rapport au chiffre d'affaires (voir le ratio investissement par rapport au chiffre d'affaire). En vaches allaitantes c'est le coût des bâtiments et du matériel qui « plombent » le résultat ; 95 vaches par exploitation représentent une charge de travail conséquente, même en GAEC.

- en ovin lait, presque 600 brebis pour les installés de 2015, soit presque le double que la moyenne du rayon de Roquefort, il s'agit de GAEC déjà existants pour lesquels l'investissement a déjà été en partie réalisé d'où un ratio plus favorable et au bout du compte un résultat supérieur.

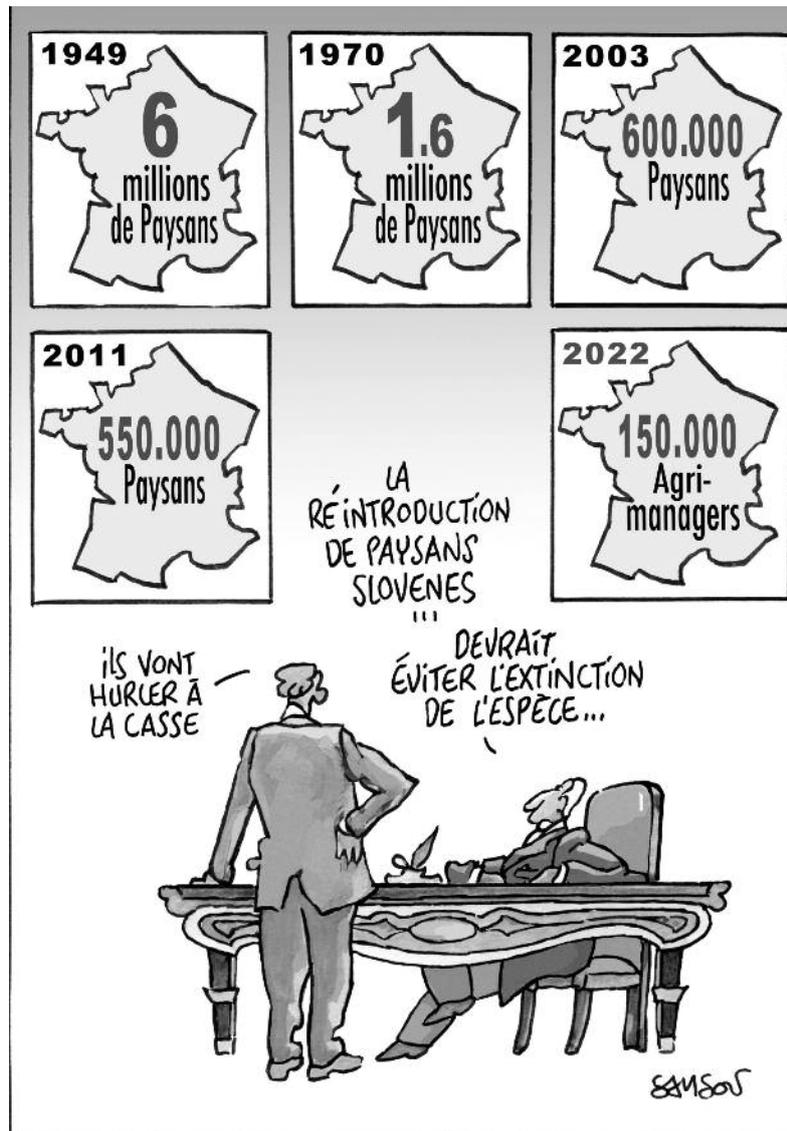
- ceux qui ont choisi de se diversifier (volailles, canards gras, maraîchage, ...) ont certes un chiffre d'affaires plus faible (54% des ovins lait, 66% des bovins lait, 77% des bovins allaitants) mais un niveau d'endettement très inférieur (respectivement 30%, 24%, 29% des systèmes plus classiques) pour un résultat supérieur.

- courir après les hectares ou les litres à produire n'améliore pas automatiquement le résultat si on ne maîtrise pas ses prix de vente comme c'est le cas en production bovine et ovine.

Comment transmettre un outil de production si le capital nécessaire oblige le futur exploitant à s'endetter pendant plus de 20 ans, uniquement pour rembourser le capital ? Ne parlons même pas des « hors cadre » à qui on ne fait pas de cadeau alors qu'ils sont amenés à prendre une place prépondérante vu le faible renouvellement agricole.

Si nous souhaitons garder des agriculteurs nombreux pour des campagnes vivantes, alors le modèle de l'agriculture paysanne, familiale, telle que le souhaite la Confédération Paysanne (diversifiée, autonome, locale, respectueuse des hommes et des sols) apparaît comme le seul capable d'être reproductible et transmissible. Le modèle des fermes-usines qu'on veut nous montrer comme étant l'avenir et la « nécessaire » modernisation (ou restructuration à marche forcée en éliminant les plus petits) ne permettra pas d'installer des paysans nombreux.

François Tison



Jeudi 26 novembre 2015

**La transmission en question :
pour favoriser de nouvelles installations**

Programme des Journées d'automne 2015



Salle de la Penchoterie – Onet le Château

9h30 – 10h : Accueil des participants

10h : Introduction de la journée et état de situation sur la transmission agricole

11h : Théâtre-forum avec la compagnie Arc-en-Ciel

Cette première activité permettra d'illustrer des situations de difficultés rencontrées dans le cadre d'une transmission et de chercher collectivement des approches nouvelles. À travers les échanges, nous ne chercherons pas de solution, mais nous nous donnerons les moyens de nous rencontrer, de confronter nos opinions et de négocier les changements possibles et leurs conséquences. La séance sera suivie d'un débriefing en petits groupes de pairs.

13h : Repas

14h30 : Ateliers en présence d'experts

Ces ateliers se réaliseront en petits groupes mixtes autour de trois grandes problématiques de la transmission des fermes par des témoignages et l'intervention d'experts.

- La transmission, une rencontre intergénérationnelle
Témoignage de cédants, de repreneurs et d'accompagnateurs-conseillers à l'installation/transmission.

Adressé aux futurs cédants et aux candidats à l'installation, cet atelier permettra de discuter des enjeux humains dans le processus de transmission, notamment le décalage des attentes et le rapport de chacun sur le travail, son projet de vie, son outil de travail, etc.

- La transmission, un enjeu public de territoire
Témoignage d'élus, de Terre de Liens et d'une coopérative de producteurs.

Adressé aux élus, citoyens et collectifs interpellés par le développement de nos territoires, cet atelier sera l'occasion de discuter des enjeux publics de la transmission agricole : le dynamisme rural, la densité démographique, l'autonomie alimentaire, l'entretien des paysages, etc. Ce sera l'occasion de partager ce qui se fait sur vos territoires pour favoriser la transmission et d'interpeller d'éventuels partenaires.

- L'installation en collectif, un levier pour la reprise
Apport technique de la SAFALT, témoignages d'associations et de paysans regroupés pour favoriser la transmission. Cet atelier s'adresse aux militants de l'agriculture paysanne, agriculteurs installés en collectifs ou ceux qui sont intéressés par cette formule, ainsi qu'aux futurs cédants en recherche de repreneurs.

L'atelier discutera d'abord des avantages des formules d'installation collective, vis-à-vis de la démarche de l'agriculture paysanne. Les différents statuts et formats collectifs existants seront présentés, afin de vous aiguiller sur celui qui correspond le mieux à votre situation. Des paysans té-

moigneront également de leur expérience, en abordant les opportunités et défis que ce format leur a apportés.

16h30 – 17h30: Restitution des ateliers et conclusion de la journée

Salle Le Club – Rodez

Pour poursuivre les échanges dans un cadre plus festif, nous nous vous invitons à vous rendre au Club (ancien cinéma Le Club de Rodez) où vous retrouverez un public composé de citoyens ruthénois et de sympathisants du milieu agricole. Restauration sur place et convivialité au rendez-vous.

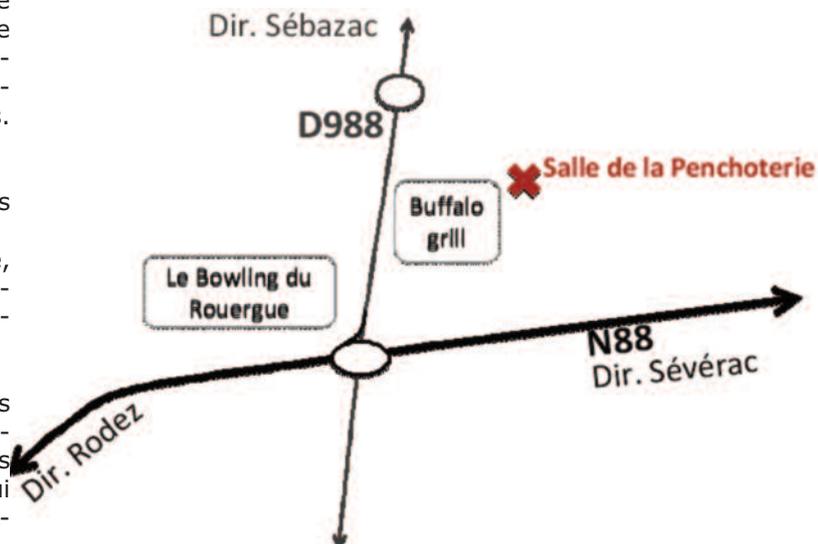
18h30 : Diffusion du documentaire « Nature Paysanne » et débat

Trois générations de paysans travaillant sur les mêmes terres confrontent leur conception de l'agriculture et leur rapport à la nature. Ce film permet de mettre en avant les différences de point de vue et de conception de l'agriculture des différentes générations. Un débat suivra la diffusion du documentaire pour permettre d'avancer des solutions pour créer du lien entre les générations.

21h : Concert de Brassens's not dead, précédé du groupe The Djaboss

À propos de Brassens's not dead : « Les NOT DEAD ont décidé de faire revivre la mémoire de Georges Brassens, le célèbre poète soi disant disparu en 1981. Ils reprennent ses chansons en gardant l'humour et l'esprit contestataire de ses textes, en y apportant toute leur énergie.»

À propos de The Djaboss : « Un projet basé sur le mélange de deux guitares, une alliance de sonorités expérimentales et de riffs enivrants. Ils reprennent un répertoire attirant avec une certaine originalité et un énorme grain de légèreté folie.....mais ils vous présentent aussi leurs propres morceaux tout aussi percutants !!!! »



COP 21 et agriculture

Des sécheresses intenses, des pluies diluviennes et des bourrasques de vent à répétition, voilà pour nos contrées ce que nous promettent les météorologues si le réchauffement climatique tellement annoncé n'est pas enrayé. L'ONU, chargée de prendre des décisions sur ce sujet fait se rencontrer tous les états de la planète en décembre à Paris. Ce sera la 21ème rencontre (la COP21), Que peut-on en attendre ?

L'agriculture est une des causes importantes du réchauffement

Si les paysans peuvent craindre les effets dévastateurs du changement climatique, l'agriculture, en particulier la plus industrialisée, participe grandement à cette modification. On estime qu'elle contribue environ à 15 % des émissions de Gaz à effets de serre :

- engrais et matériel agricole gros consommateurs d'énergie fossile
- libéralisation de carbone contenu dans l'humus par les déforestations et les cultures intensives
- émission de méthane par les surplus de fumier ou lisier des élevages industriels.

Le système alimentaire globalisé contribue à 50 % des émissions de Gaz à effet de serre (transport, emballages...).

L'agriculture climato-intelligente

Pourtant l'agriculture devrait être une des solutions à la limitation des gaz à effet de serre puisque les plantes ont pour fonction de capter le carbone et l'azote grâce à l'énergie solaire... C'est bien cette fonction qui inspire le projet d'agriculture climato-intelligente.

L'alliance pour une agriculture climato-intelligente a été lancée le 23 septembre 2014. Outre la FAO et la banque mondiale, cette alliance regroupe divers pays dont la France et bon nombre de firmes multinationales de l'agro-alimentaire, dont Yara (engrais), Monsanto et Syngenta (chimie), Mac Donald (alimentation)... Leur projet consiste à soutenir le développement des semences climato-intelligente (les OGM), la production d'agro-carburants, et de considérer la terre comme un piège à Carbone... Ces techniques étant encouragées financièrement par une bourse compensation carbone..., une façon non avouée de capter une part du fond vert pour le climat, mise en place pour aider les pays du sud à lutter contre les méfaits du dérèglement climatique.

Quelle place pour les paysans dans ce projet ?

Les paysans seront alors entraînés vers plus de dépendance aux intrants, plus endettés, forcés à abandonner leur terre au bénéfice des financiers-spéculeurs-acapareurs de tous ordres : des OGM, des accapareurs de terre, tout ce que le Pape François a dénoncé dans son encyclique « laudato si » du 11 juin dernier.

Les mêmes petits paysans réunis au sein de la Via Campesina affirment : "nous les paysan.ne.s, nous pouvons refroidir la planète". Encore faut-il promouvoir et mettre en œuvre de véritables alternatives qui soient en mesure de transformer les modèles de production et de consommation, et non de faire perdurer les vieux modèles qui nous ont conduits dans l'impasse. Parmi les expériences à soutenir et promouvoir, notons celles qui s'inscrivent clairement dans le projet alternatif de souveraineté alimentaire, il s'agirait par exemple :

- de diminuer les engrais azotés, dont la production est fortement émettrice de gaz à effets de serre, au profit de pratiques paysannes qui assurent le maintien de la fertilité du sol et sa capacité à stocker du carbone,
- de satisfaire les besoins des populations à travers la production et la consommation de produits locaux et sains, promus par des politiques de relocalisation,
- de transformer profondément les agricultures industrialisées et orientées à l'exportation, du Nord comme du Sud, d'abandonner les projets de libéralisation des marchés agricoles au sein de l'OMC et des accords bilatéraux de libre-échange, et restaurer les capacités publiques de protéger leurs marchés et leurs filières agricoles locales.

Pour le climat, la COP 21 sera un échec

Et ce n'est pas être grand prophète d'annoncer cela dès aujourd'hui !

La procédure décidée dans les précédentes COP, est que chaque pays doit envoyer avant le mois de novembre ses déclarations volontaires (et non contraignantes) de réduction de gaz à effet de serre. Reconnaissons là, l'échec des précédentes négociations puisqu'il n'y a aucune directive ni globale ni obligatoire.

A ce jour, seuls une soixantaine d'états ont donné leur réponse et les résultats sont bien décevants : tous calculs faits, on s'orienterait vers une hausse des températures comprise entre 2,8 et 3,5°C pour la fin du siècle alors que les experts scientifiques estiment qu'il ne faut surtout pas dépasser les 2°.

Il sera inconcevable pour les dirigeants du monde d'avouer un nouvel échec comme ce fut le cas en 2009 à Copenhague. Les propositions² de réduction de Gaz à effet de serre n'étant pas satisfaisantes il est probable que les états se vanteront de s'être entendus sur le projet d'agriculture climato-intelligente.

Alors on pourra dire avec les paysans de la Via Campesina que « plus grave que le dérèglement climatique, il y a les mesures que l'on prend en son nom ».

Jacques Debarros



Installations

Communes	N° dossier	SAU demandée	Exploitant antérieur
LA BASTIDE L'EV. LA CAPELLE BLEYS	C1511840	21.48	ALET D
CASTELNAU PEGAYROLS	C1511844	40.56	GAEC DE POUX
CASSAGNES CENTRES	C1511853	26.81	BAUDY C
FOUILLADE ST SALVADOU	C1511800	30.02	SEGONDS B
VITRAC EN VIADENE	C1511834	9.69	LIBRE
ALMONT LES J CAPDENAC GARE GRANDVABRE	C1511742	66.77	COSTES M
GRANDVABRE	C1511743	10.79	JOULIA M
CAPELLE BLEYS	C1511745	50.29	DEBARD JP
ST CYPRIEN/D	C1511833	6.70	DELAGNES J
LESCURE J SALVETAT P	C1511768	38.65	DELERIS R
BALSAC DRUELLE	C1511851	6.48	FRAYSSE R
BALSAC	C1511852	3.68	LATIEULE J
VEYREAU	C1511931	363.84	GASPARINI J
LESTRADE ET THOUELS REQUISTA	C1511053	140.71	EARL DE TAYSSE
GOUTRENS	C1511846	7.10	GAEC DE POUX
ROUSSENNAC	C1511809	18.76	ECHÉ P
BALSAC DRUELLE ONET C	C1511799	141.43	GALUT JL
LEDERGUES	C1511797	5.56	ESTEVENY AM
BROUSSE LE CHATEAU	C1511794	0.29	
LUNAC	C1511830	10.92	ISSALY J
COUBISOU ESPALION GABRIAC LASSOUTS STCOME	C1511811	52.98	MARCILHAC B
NAUCELLE	C1511786	8.84	LIBRE
LA CAVALERIE	C1511778	105.33	PETOT P
SALLES LA SOURCE	C1511775	93.41	
RIEUPEYROUX	C1511798	23.98	MARTY B
LAVERNHE ST LEONS SEVERAC VEZINS	C1511803	112.61	EARL DE COMBELADE
CORNUS	C1511805	47.87	EARL DES FALAISES
CASTELNAU DE MANDAIL.	C1511751	67.40	ROUS B

Agrandissements par achat

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
SALLES COURBATIES	C1511850	13.38	1.55	SOULIE J
CE?TRES	C1511769	68.46	1.72	ROUBE C
RULLAC ST CIRQ	C1511756	31.30	5.96	MASSOL P
CALMELS LE VIALA ST IZAIRE	C1511784	0.00	80.52	LIBRE
SALVETAT PEYRALES	C1511720	79.37	0.41	GIRALDI C
ANGLARS ST FELIX	C1511793	36.32	1.27	FOISSAC A
SALLES CURAN	C1511801	13.01	5.44	LIBRE
LE FEL	C1511815	129.62	3.47	MADAMOUR JP
MANHAC	C1511855	58.12	0.37	GAEC DU DEVEZOU
RULLAC ST CIRQ	C1511791	63.67	2.37	MASSOL P
GOUTRENS	C1511847	0.00	44.76	GAEC DE POUX
ROUSSENNAC	C1511832	101.94	2.11	CAYSSIALS E
ESPALION	C1511829	128.31	6.47	LIBRE
CLAIRVAUX D'AV	C1511785	28.75	2.40	CAPELLE A
COMPOLIBAT	C1511835	29.64	1.22	MOULY C
RULLAC ST CIRQ	C1511744	120.85	0.65	LIBRE
RIEUPEYROUX	C1511779	46.04	3.65	
SALLES CURAN	C1511795	62.98	1.23	CAZOTTES M
SAUVETERRE DE RGUE	C1511777	23.30	2.13	LAURENT P
ALMONT LES JUNIES	C1511765	51.79	0.23	LATTES JC
GRAND VABRE	C1511763	51.79	2.39	LIBRE

Demandes d'autorisation d'exploiter

enregistrées courant août 2015
présentées à la CDOA du 3 décembre 2015

Agrandissements par location

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
RIEUPEYROUX	C1511759	9.07	1.44	AUREJAC B
ANGLARS ST F LANUEJOLS ROUSSENNAC VAUREILLES	C1511752	40.34	26.69	COUGOULE C
ST CHRISTOPHE V	C1511772	77.79	5.12	NOYE T
ESPALION	C1511740	50.41	5.81	IND MARCILLAC
LA ROUQUETTE	C1511825	25.35	27.65	COSTES JC
SONNAC	C1511849	34.80	7.93	HIERMON F
SONNAC	C1511848	34.80	0.62	CALMEJANE R
ESPALION	C1511854	27.54	4.72	EARL LASBINALS
BOURNAZEL	C1511771	180.65	6.53	EARL DE ST LUC
CASSAGNES B LA SELVE	C1511807	147.09	20.86	GAEC DU BOUVIALE
ALRANCE ARVIEU	C1511843	132.97	17.21	GAEC DE PENTEZAC
BALSAC	C1511826	69.73	59.43	EARL COMBE D'AURIBAL
CAUSSE ET DIEGE	C1511774	102.23	1.99	FIZES R
BALSAC	C1511976	117.70	5.64	EARL COMBE D'
SEGUR	C1511758	57.18	49.63	EARL CLUZEL
ESTAING LE NAYRAC	C1511838	73.90	2.57	NAYROLLES R
LE FEL	C1511814	44.97	16.99	MADAMOUR JP
CASSAGNES CENTRES	C1511831	53.70	5.67	GAYRARD JL
FLORENTIN LA CAP.	C1511773	88.69	4.15	LIBRE
AMBEYRAC BALAGUIER	C1511818	92.17	4.57	BRUGIDOU D
AMBEYRAC	C1511819	92.17	4.08	BRUGIDOU C
AMBEYRAC	C1511817	92.17	0.21	GAEC DU PIC
AMBEYRAC	C1511816	92.17	0.47	BRUGIDOU D
AMBEYRAC	C1511820	92.17	2.89	BRUGIDOU CL
LES ALBRES GALGAN PEYRUSSE SONNAC	C1511806	59.37	17.12	GRIALOU G
LA FOUILLADE	C1511823	62.65	9.98	LIBRE
CURIERES	C1511767	62.00	0.06	EARL LAUTARD
MOURET	C1511753	95.69	6.11	DELLUS R
PRUINES	C1511757	53.09	12.12	CAMPREDON T
SALLES CURAN	C1511741	54.18	5.55	LABIT C
BELMONT/RANCE	C1511836	44.51	1.91	LIBRE
ST COME D'OLT	C1511828	66.49	6.14	ROQUES A
ALMONT LES JUNIES	C1511766	51.79	2.13	LATTES JC

Autres opérations

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
ST GENIEZ D'OLT	C1511762	190.36	0.00	GAEC GALDO
HUPARLAC	C 2015-1	0.00	244.34	BELIERES JM
MONTPEYROUX FLORENTIN LA CAPELLE	C 2015-2	0.00	125.05	GIRBAL P
BELCASTEL	C 2015-3	0.00	5.05	ARRIBAT P
CANET DE SALARS	C 2015-4	0.00	77.90	ALAUZET F
PONT DE SALARS	C 2015-5	0.00	6.15	POUGET M
COLOMBIES	C 2015-6	0.00	8.35	HIGOUNENC MC
ENTRAYGUES	C 2015-7	0.00	40.46	RICROS G

Météo de St Rome de Cernon

Le mois de septembre aura été plutôt calme, ensoleillé et moyennement pluvieux, comparé à septembre 2014.

Nous avons toujours été en bordure des traditionnels épisodes cévenols. Attention, l'année n'est pas finie, les températures restent douces pour la saison alors "gare" aux éventuels épisodes cévenols!

Septembre 2015 a été le plus frais depuis dix ans: 2 degré en moins en moyenne le matin et presque 3 degrés de moins le soir.

Christian Cros

Mois de Septembre		
Températures		
	7H	14H
2015	+ 10.4	+ 18.83
2014	+ 14.06	+ 23.46
2013	+ 12.9	+ 22.2
2012	+ 12.76	+ 22.2
Pluviométrie		
2015	61.5mm	
2014	166mm	
2013	31.5mm	
2012	56mm	

Cumul de pluie depuis le début de l'année 2015	
2015	433.5 mm
2014	802 mm
2013	495 mm
2012	489 mm
2011	

A VENDRE

copeaux de bois feuillus, 22€ le m³
départ ferme sur le Lévézou.
Tél.: 06.70.55.97.58

A VENDRE

béliers Lacaune lait, entre 2 et 5 ans, tous résistants tremblante. Entre 100 et 150 € selon l'âge et l'état.

Elevage bio laitier Larzac suivi par l'AVEM.

Contact : GAEC Les Portes de Revel, St-Martin-du-Larzac, 12100 Millau.
Tél. 05 65 61 08 67,
mail: tlesay@hotmail.fr

POUR MON INSTALLATION
JE SOUHAITE ÊTRE
ACCOMPAGNÉ



JEUNES AGRICULTEURS PROFITEZ
DE NOTRE EXPÉRIENCE

La charte TERRE ENTREPRISE de Groupama vous permet de bénéficier d'un accompagnement durant les 5 premières années d'activités.

Vos avantages : des réductions tarifaires, une démarche et des conseils prévention, une protection « arrêt de travail », des solutions personnalisées en santé et en prévoyance, une incitation à optimiser votre retraite agricole.

Charte TERRE ENTREPRISE
à retrouver sur groupama-agri.fr

N° Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXÉ



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances - Document et visuels non contractuels - Crédits photos: Shutterstock Corbis, Getty Images, DigitalVision - Being - 09/2015

P

Dispensé de timbrage

AVEYRON - PIC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Confédération Paysanne de l'Aveyron

Ancienne école La Mouline - 12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09

Fax : 09.70.61.17.25

Mail : confaveyron@wanadoo.fr

Les permanences sont assurées au local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

ASPIC

Association pour la
Promotion de
l'Information dans les
Campagnes

Rédaction : ASPIC

La Mouline
12510 Olemps
Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : Imprimerie du Progrès
12400 St Affrique

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2015

CPPAP : 1117G80085

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n° : 3 euros

Retrouvez la Conf'12 sur internet
www.confaveyron.org